

3.2. Approbation du compte administratif de l'exercice 2022

M. PETIT, Vice-Président, présente le compte administratif de l'exercice 2022 qui a été adressé au Comité Directeur selon la présentation réglementaire M 14. Les résultats financiers se présentent comme suit :

A- La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	2022	Recettes	2022
011 - Charges à caractère général	10 006 147.87 €	002 - Excédent antérieur reporté Fonc	0.00 €
012 - Charges de personnel	8 210 102.90 €	013 - Atténuations de charges	82 814.67 €
022 - Dépenses imprévues Fonct	0.00 €	042 - Opérations d'ordre entre section	977.42
023 - Virement à la sect° d'investis.	0.00 €	70 - Produits des services	3 448 823.92 €
042 - Opérations d'ordre entre section	1 844 682.17 €	74 - Dotations et participations - RIU	2 098 855.44 €
65 - Autres charges gestion courante	115 828.32 €	75 - Autres produits gestion courante	1.86 €
66 - Charges financières	136 435.01 €	77 - Produits exceptionnels	495 706.73 €
67 - Charges exceptionnelles	33 929.99 €	78 - Reprise sur amort et provisions	0.00 €
68 - Dotations aux provisions	908 000.00 €	REDEVANCE INCITATIVE UNIQUE	15 413 393.46 €
TOTAL	21 255 126.26 €	TOTAL	21 540 573.50 €

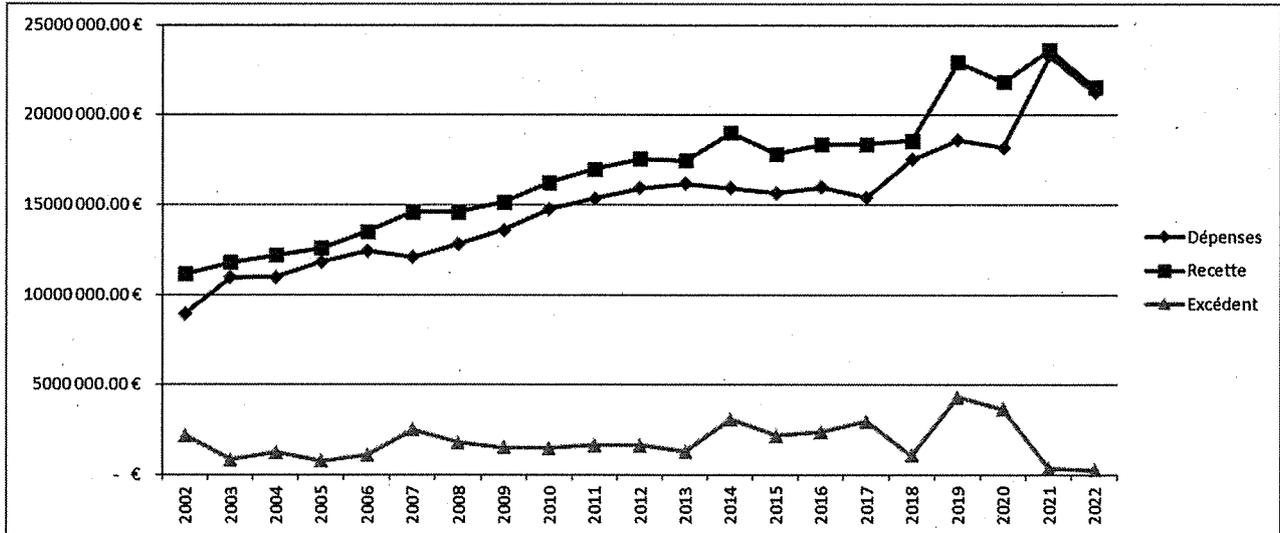
Les charges de fonctionnement ont diminué de 8,7% en 2022 par rapport à 2021.

Les recettes de fonctionnement ont pour leur part diminué de 8,9%

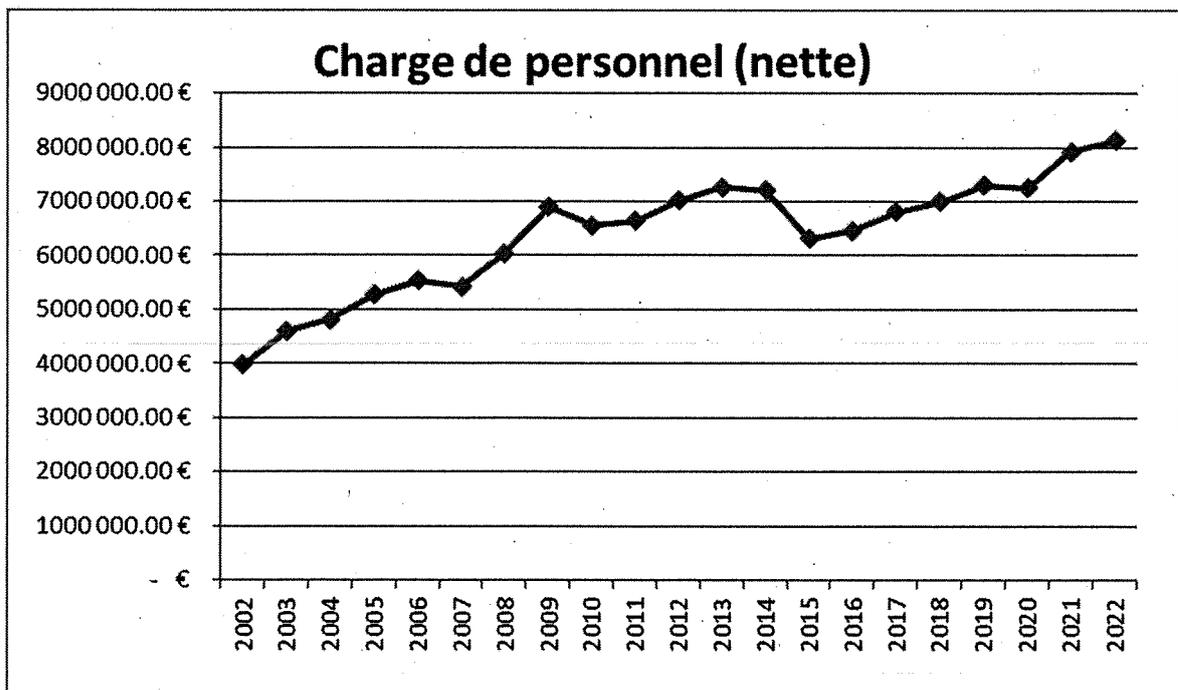
L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à 285 447,24 €.

L'excédent global de fonctionnement de l'exercice 2022 auquel s'ajoute les excédents antérieurs s'élèvent à 10 720 861.78 €

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement (hors excédent antérieur) :



Evolution des dépenses nettes de personnel : CH 12 – CH 013



Les charges nettes de personnel ont augmenté de 2,6% en 2022 (dont augmentation du point indiciaire de référence de 3,5% en juillet).

B- La section d'investissement

Dépenses	2022	Recettes	2022
040 - Opération d'ordre de transfert	977.42 €	001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	
042- Opération d'ordre transfert sect			
041 - Opérations patrimoniales	1.00 €		
16 - Remboursement d'emprunts	880 919.67 €	021 - Virement de la section de fonct.	
17 - CSDND	361 815.02 €	040 - Opérations d'ordre entre section	1 844 682.17 €
19 - UTC	333 909.21 €	041 - Opérations patrimoniales	1.00 €
28 - Réseau de déchetteries	380 881.49 €	10 - Dotations Fonds divers Réserves	4 171 067.31 €
40 - Centre de tri	2 914 095.81 €	13 - Subventions d'investissement	226 261.28 €
41 - Unité de Compostage	217 196.97 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	
43 - COLLECTE	343 322.56 €		
TOTAL	5 433 119.15 €	TOTAL	6 242 011.76 €

La section d'investissement 2022 présente un excédent de 808 892.61 €.

En intégrant l'excédent reporté d'investissement 2021, soit 938 631.11 €, la section d'investissement présente un excédent cumulé de 1 747 523.72 €.

C- Affectation des excédents de fonctionnement et d'investissement

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 présentent un déficit de 2 833 911.26 euros. Ce déficit des restes à réaliser nécessitera l'inscription d'un crédit de 1 086 387.54 euros au 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour en assurer le financement compte tenu de l'excédent cumulé 2021 - 2022.

Le détail des restes à réaliser en dépenses et en recettes est exposé dans le point suivant – Approbation du budget primitif 2023.

Dès lors, l'excédent final de la section de fonctionnement s'élève à 9 634 474.34 euros.

D- L'analyse du compte administratif par centre de coûts

Un cahier intitulé Compte Administratif 2022 présente les explications détaillées par destinations analytiques portant sur la gestion du ainsi que la maquette règlementaire M14.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n°1587 du 29-12-62 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Comité Directeur en date du 16/03/2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu la décision modificative n°1 approuvée le 15/06/2022 ainsi que la décision modificative n°2 approuvée le 21/09/2022;

Considérant que le Comité Directeur doit se prononcer avant le 30 juin de l'année n + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. Jean-Pierre PIELA, Président,

Considérant que, pour ce faire, M. Jean-Pierre PIELA, Président, a quitté la séance,

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, la Présidence de la séance a été assurée par un Vice-président qui a été élu par le Comité Directeur,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Comité Directeur,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

	2022
COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	EUROS
Résultat F de l'exercice A-1	10 435 414.54
Dépenses F - Exercice A	21 255 126.26
Recettes F - Exercice A	21 540 573.50
Résultat F - Exercice A	285 447.24
Excédent de fonctionnement cumulé	10 720 861.78
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat I de l'exercice A-1	938 631.11
Dépenses I - Exercice A	5 433 119.15
Recettes I - Exercice A	6 242 011.76
Résultat I - Exercice A	808 892.61
Résultat I d'investissement cumulé	1 747 523.72
RESTES A REALISER DEPENSES	3 944 326.78
RESTES A REALISER RECETTES	1 110 415.52
RESTES A REALISER Résultat	-2 833 911.26
Résultat de la SECTION d'INVESTISSEMENT	1 747 523.72
Montant nécessaire pour assurer le financement de la SI	-1 086 387.54

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

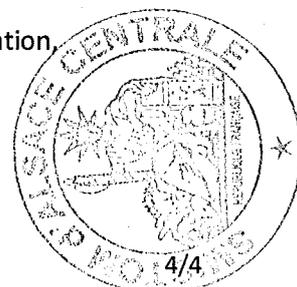
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme
A Scherwiller, le 17 mars 2023

Le Président par délégation,

Nicolas PIERAUT
Directeur



Date de mise en ligne : 20 mars 2023